

Autonomie du CFPO

Autonomie financière

Durant toute la phase de développement du Centre jusqu'en 2018, alors que le CFPO n'avait pas encore ouvert tous ses ateliers ni atteint un effectif d'apprentis suffisant, les revenus du Centre ne couvraient pas les dépenses de fonctionnement. Miman-Bénin a donc fourni les fonds nécessaires pour assurer les salaires des formateurs et des autres membres du personnel. Parallèlement au développement des structures dédiées à l'enseignement, des aménagements ont été effectués pour des activités annexes génératrices de revenus. Ainsi les produits des dortoirs, de la cantine, du cyber café et, dans une moindre mesure, du cinéma et de la bibliothèque sont-ils des sources de recettes pour le CFPO.

Cette année, la vente d'eau aux habitants d'Ouassaho vient s'ajouter à ces revenus. La connexion du réseau d'eau de tout le CFPO sur le forage permet d'économiser les frais de consommation du réseau municipal.

Les apprentis fournissent des prestations dans leur spécialité aux habitants de la région. C'est une importante source d'autofinancement du Centre. Mais, d'entente avec nos partenaires béninois, la formation professionnelle prime sur les prestations rémunérées du travail des apprentis afin de ne pas transformer le CFPO en une usine employant des jeunes gens. La direction du CFPO a mis en place un système où les apprentis travaillent pour les commandes extérieures deux jours par semaine et suivent durant les trois autres jours les cours pratiques et théoriques liés à leur spécialité.

L'écolage reste la part la plus importante des entrées d'argent du CFPO. Mais la population de l'arrondissement d'Ouassaho est particulièrement défavorisée. C'est pourquoi nous l'avons choisie pour y implanter un centre de formation professionnelle qui, par l'acquisition d'un métier, développe une réelle autonomie financière des jeunes gens. Il n'est donc pas étonnant que les parents de nos apprentis peinent à payer les écolages. D'autre part, la crise économique récente, à la suite de la fermeture des frontières avec le Nigéria, a aggravé la situation. C'est pour ces raisons que Miman-Bénin recherche des fonds pour financer partiellement l'écolage des apprentis du CFPO, au moyen de bourses d'études attribuées en collaboration avec les Chefs de Quartier d'où proviennent les apprentis.

Les comptes du CFPO montrent que les recettes du Centre permettent en 2019 de couvrir ses frais de fonctionnement. Cependant, il semble difficile de tendre vers une autonomie financière qui lui permette de financer également les infrastructures ou d'investir dans du nouveau matériel pédagogique. Miman-Bénin continuera à chercher le financement nécessaire à ces postes budgétaires afin que grâce à ses infrastructures et à son équipement pédagogique le CFPO continue à dispenser une formation professionnelle de qualité.

De plus, le financement des lots de matériel d'installation dans la vie active des jeunes diplômés ne peut être tiré des revenus du Centre et c'est aussi Miman-Bénin qui recherche des soutiens financiers pour que ces jeunes diplômés qui quittent le CFPO fassent leurs premiers pas d'artisan autonome.

Autonomie de gestion

En 2017, nous avons dû renvoyer l'ancien directeur qui avait détourné des fonds et tentait de s'approprier le Centre. Le procès en première instance intenté contre lui a été gagné en juillet 2018. La Cour d'appel a confirmé ce jugement, mais doit encore statuer sur la peine.

Dans l'urgence, nous avons demandé au formateur en agriculture biologique d'assurer la fonction de directeur par intérim. Comme il était peu expérimenté dans la gestion d'une école, mais honnête et prêt à s'investir dans cette tâche, nous l'avons guidé depuis la Suisse dans ce rôle nouveau. Lors du voyage sur place de deux membres du comité en juillet 2018, l'un d'eux, le secrétaire de Miman-Bénin, a partagé son expérience professionnelle dans une direction d'école genevoise, en mettant notamment au point un organigramme du CFPO ainsi qu'un règlement scolaire qui combine rigueur de gestion et respect des coutumes béninoises.

Depuis, par nos nombreux échanges, nous constatons avec plaisir que la direction du CFPO adopte une manière de plus en plus efficiente et autonome pour gérer le quotidien de l'école. Alors qu'au début les problèmes nous étaient dissimulés, par crainte d'être « pris en faute », maintenant, nous sommes rapidement avertis des difficultés et, en même temps, des solutions sont proposées.

Même si Miman-Bénin garde un contrôle précis de la bonne utilisation des fonds qui sont envoyés et du respect des buts du projet, la direction du CFPO est à même de gérer le quotidien du Centre de manière autonome.

Le but de Miman-Bénin est de se désengager entièrement de la gestion du CFPO, pour ne plus jouer qu'un rôle global de contrôle du respect des lignes directives du projet et de la bonne utilisation des fonds.

L'organe de décision du CFPO est un conseil de direction, composé du directeur, de la censeure et de deux formateurs. Les deux formateurs sont désignés pour une période de 6 mois et un tournus est effectué entre eux.

L'organigramme du CFPO est présenté ci-dessous.

